

Offre d'emploi Chargé.e de mission Animation Du Territoire d'industrie Riom Vichy

LE TERRITOIRE D'INDUSTRIE RIOM-VICHY

Le Territoire d'Industrie Riom-Vichy, constitué le 22 novembre 2018 et dont le contrat a été approuvé par la Commission Permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 20 décembre 2019, est composé de cinq intercommunalités :

- La Communauté d'agglomération Vichy Communauté
- La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans
- La Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule et Morge
- La Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge
- La communauté de communes Plaine Limagne

5 EPCI

2 DEPARTEMENTS

225 000 hab

Equivalent de l'agglomération d'Annecy

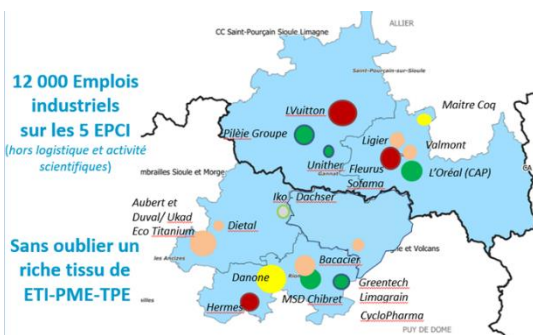


Un bassin industriel riche et diversifié

Il a la particularité de réunir 2 départements : l'Allier et le Puy-de-Dôme.

Il est caractérisé par les points principaux suivants :

- Un riche tissu d'ETI-PME-TPE dans plusieurs secteurs industriels
- 4 filières industrielles particulièrement bien représentées : l'Industrie Agro-Alimentaire (Pileje, Limagrain, Volvic-Danone, Jacquet, Hassenforder..) – l'industrie des biotechnologies (Unither, Fareva, L'oréal, Naturopole, Greentech, Carbiolice, Biopole, etc..) – l'industrie du luxe (Hermès, Sofama, Fleurus, Vuitton,..) – l'Industrie des Métaux et Mécaniques (Aubert et Duval, Baccacier, CGR, Valmont, Ligier, etc..) ;
- Une présence forte de grandes marques territoriales (Volvic, Vichy)



L'objectif du projet « Territoire d'Industrie RIOM-VICHY » vise à l'affirmation d'un pôle industriel structurant, ayant un rôle d'équilibre régional et avec un fort engagement en faveur de l'économie d'impact. Il a pour ambition

- De conforter et développer des activités productives tant en milieu urbain qu'en milieu rural en s'affirmant comme un territoire d'opportunités et d'accueil, un territoire propice au développement de projets industriels,
- D'apporter une meilleure visibilité aux métiers industriels et aux formations liées, en anticipant les besoins des entreprises du territoire,
- De maintenir une économie diversifiée,
- D'impulser et accompagner les initiatives portées par les entreprises du territoire à dominante durable, circulaire et innovante,

LES MISSIONS

Placé sous l'autorité du comité de directeur du Territoire d'Industrie piloté par un binôme Elu/Industriel (Mr Bonnichon / Mr Ligier), et en lien avec les 5 chargés de missions de chacun des EPCI pour la coordination technique, le/la Chargé-e de mission est l'interlocuteur de l'ensemble des territoires constituant le territoire « Riom-Vichy », ET des principaux partenaires du programme. Il participe aux instances techniques locales et régionales organisées par la Région et par les services de l'Etat.

Les principales missions de ce poste sont :

- Animer le Territoire d'Industrie sur les 5 EPCI et les 2 départements le composant,
- Accompagner l'ingénierie des projets
- Finaliser les fiches actions, les actualiser et rajouter les nouvelles fiches le cas échéant,
- Assurer la mise en œuvre opérationnelle des fiches-actions,
- Organiser les rencontres entre les partenaires du Territoire d'Industrie pour favoriser la mise en réseau, la concertation et la coordination tant avec les acteurs économiques (industriels) que les acteurs institutionnels (partenaires associatifs, consulaires, services de l'Etat)
- Mettre en place les outils de suivi, de reporting financiers et opérationnels
- Rendre compte de l'avancement des projets lors des comités de pilotage et techniques.
- Assurer le suivi administratif et technique : organiser les comités techniques, les comités de pilotages, les bilans intermédiaires, le suivi budgétaire du Territoire d'Industrie,
- Assurer le volet communication (interne/externe) de ce programme et du territoire « TI Riom Vichy »

COMPETENCES ATTENDUES

Niveau Bac +3/ Bac +5 (Master, Ingénieur)

Vous êtes mobile sur les 2 départements concernés et êtes donc titulaire du permis de conduire.

Vous disposez d'une bonne connaissance du rôle des collectivités locales, de services de l'Etat et des réseaux d'accompagnement du monde industriel, et vous connaissez le fonctionnement des institutions locales et de leur cadre légal et réglementaire.

SAVOIR-FAIRE	SAVOIRE-ETRE
<ul style="list-style-type: none">• Gestion et pilotage de projets : construction, coordination et suivi du plan d'actions• Anticipation et management des chemins critiques• Conduite d'entretiens et de réunions• Approche pragmatique et méthodologique dans la mise en œuvre de projets• Aptitude à la communication orale et écrite• Capacité d'analyse et de synthèse• Force de proposition, esprit de curiosité• Capacité d'initiative• Capacité de reporting	<ul style="list-style-type: none">• Qualités relationnelles• Autonomie• Qualité organisationnelle et rigueur• Travail en équipe• Disponibilité• Discrétion• Sens du service public

CONTRAT / STATUT

Contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois, renouvelable 1 fois

Rémunération à définir

Poste basé à Riom, dans le Puy-de-Dôme, au sein des locaux de la communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans qui porte, pour le compte des autres EPCI et par voie conventionnelle, ce contrat. Le poste est basé au sein du Pôle Attractivité sous l'autorité de la Directrice, membre du comité technique du Territoire d'Industrie Riom Vichy Mise à disposition d'un bureau à RLV, de moyens informatiques, d'un véhicule de services

Horaires de travail : 35h par semaine

MODALITES DE CANDIDATURE

Collectivité engagée dans une démarche éco responsable (Prise en charge du titre de transport collectif, plateforme de covoiturage,). Collectivité adhérente au CNAS et Participation à la protection sociale santé

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à Cécile CHAPUT Directrice du pôle Attractivité au 04 73 67 11 05/06 22 41 27 69 ou Eric ALDIGIER, Responsable Emploi, Formation au 04 73 33 42 37

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser à :

Monsieur le Président de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Direction des Ressources Humaines
5 Mail Jost Pasquier
BP 80045
63201 RIOM cedex
Par courrier ou mail (dmrh@rlv.eu)

Avant le 23 octobre 2021

Le poste est à pourvoir le 1^{er} décembre 2021 ou 1^{er} janvier 2022